



DECLARATION INTERSYNDICALE

CFDT – CGT – FO – SNJ – SUD

Les Organisations syndicales CFDT CGT FO SNJ SUD constatent que le calendrier de négociation de la direction présente des thématiques qui engagent les négociations sans qu'aucun projet de texte global n'ait été proposé par la direction.

Or, comme l'a reconnu la justice, nous sommes dans le cadre d'une négociation suite à dénonciation de la CCCPA, qui dans son article 1.2 2-3 « DÉNONCIATION » stipule que le nouveau projet de convention doit être présenté en préalable à toute négociation.

Les Organisations syndicales CFDT CGT FO SNJ SUD exigent donc la communication de l'ensemble du texte de la direction, afin d'engager les négociations sur des bases loyales. De ce préalable découlera l'articulation d'un calendrier.

Par ailleurs les Organisations syndicales CFDT CGT FO SNJ SUD demandent à la direction de Radio France de respecter ses engagements sur le volet prévoyance.

Les Organisations syndicales ne sont pas en capacité de siéger à toute séance de négociation ou de présentation à venir, tant que l'envoi de l'appel d'offre et des réponses ainsi que le respect d'un délai suffisant pour leur étude ne seront pas exécutés.

PARIS le 12/05/11